

Notification de première identification

Date :	Nom de l'élève :
District :	École et niveau scolaire :

Cher parent ou représentant légal de _____ (Insert name of student),

Votre enfant a été identifié(e) comme apprenant d'anglais. Un apprenant d'anglais est un élève qui (1) a une langue dominante ou parlée à la maison autre que l'anglais et (2) qui a besoin d'un enseignement en langue et de soutien pour pouvoir participer efficacement à l'école. Les résultats de notre enquête sur les langues et du Test d'évaluation de la maîtrise de la langue anglaise de l'Ohio (OELPS) nous ont permis de mieux comprendre le niveau d'anglais de votre enfant (écoute, expression orale, lecture et écriture). Voici les résultats de votre enfant :

SCHOOL INSERTS OR ATTACHES OELPS INDIVIDUAL STUDENT REPORT (ISR)

En tant qu'apprenant d'anglais, votre enfant est éligible à un soutien dans le cadre de notre programme d'enseignement de la langue anglaise. Le programme permet d'aider votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise, et veille à ce qu'il puisse participer activement aux cours et aux activités de l'école. Ce courrier présente le niveau d'anglais de votre enfant et les programmes disponibles pour lui permettre de participer pleinement à la vie de l'école.

L'objectif des programmes est d'aider les élèves multilingues à améliorer leur niveau d'anglais en matière d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture. Les programmes de district suivants sont là pour aider votre enfant à améliorer son niveau de langue requis pour son parcours scolaire :

SCHOOL MODIFIES LIST OF PROGRAMS OR APPROACHES BELOW AS NEEDED

1. Programme d'enseignement supplémentaire uniquement en anglais
2. Programme d'enseignement supplémentaire bilingue
3. Programme bilingue
4. Cours de contenu avec soutien intégré de l'anglais comme seconde langue
5. Programme pour débutants
6. Programme d'apprentissage intégré du contenu et de la langue
7. Programme en immersion structurée ou bilingue
8. Consultation, suivi et soutien scolaire
9. Autre :

Vous trouverez une explication de chaque programme dans le glossaire, à la fin de ce courrier.

En plus de développer ses compétences linguistiques en anglais, le programme aidera votre enfant à atteindre le niveau scolaire requis à son âge pour le passage en classe supérieure et l'obtention de son diplôme.

Les élèves sont considérés comme apprenants d'anglais jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau général Avancé. Ce niveau est déterminé par le Test d'évaluation de la maîtrise de la langue anglaise de l'État de

l'Ohio (OELPA) qui se déroule au printemps de chaque année. Pour atteindre le niveau général Avancé, les apprenants d'anglais doivent obtenir une note de 4 ou 5 dans chacune des quatre parties du test (écoute, expression orale, lecture et écriture).

La plupart des élèves atteignent le niveau requis en anglais et quittent notre programme au bout de INSERT PROGRAM RATE ans. À la fin du programme, les performances de votre enfant continueront à être suivies pendant deux ans pour savoir si un soutien scolaire supplémentaire est nécessaire.

En INSERT SCHOOL YEAR, INSERT ADJUSTED 4-YEAR GRADUATION RATE % des lycéens éligibles au programme d'apprentissage de l'anglais à NAME OF SCHOOL ont été diplômés en 4 ans et INSERT ADJUSTED 5-YEAR GRADUATION RATE % de ces élèves ont été diplômés en 5 ans.

Nous encourageons vivement votre enfant à participer au programme d'apprentissage de la langue anglaise. Nous vous invitons à découvrir les avantages du programme.

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer afin que nous puissions discuter ensemble des progrès de votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise et de sa réussite scolaire.

INSERT CONTACT NAME
INSERT CONTACT PHONE NUMBER
INSERT CONTACT EMAIL ADDRESS

Bien que notre école ait l'obligation d'aider tous les apprenants d'anglais, vous êtes libre de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais, ou de services particuliers au sein du programme. Si vous choisissez de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais ou de services spécifiques, votre enfant conserve son statut d'apprenant d'anglais. Conformément au Titre VI du Civil Rights Act de 1964 et à l'Equal Education Opportunity Act de 1974, l'école s'engage à ne faire aucune discrimination dans le processus d'accès des apprenants d'anglais à ses programmes éducatifs (20 USC sections 1703 [f] , 6312 [e] [3] [A] [viii]).

- J'ai bien compris et j'accepte que mon enfant bénéficie des services de langue anglaise.
- J'ai bien compris et je souhaiterais m'entretenir avec le personnel du district afin de discuter de mon refus d'inscrire mon enfant aux programmes ci-dessus.
- Je n'ai pas compris la langue ci-dessus, et je souhaiterais une assistance et des explications supplémentaires sur ces informations.

Nom du parent/représentant légal en toutes lettres

(Signature du parent/représentant légal)

Date (Mois/Jour/Année)

Notification d'identification de l'apprenant continu d'anglais

Cher parent ou représentant légal de _____ (Insert name of student),

Date :	Nom de l'élève :
District :	École et niveau scolaire :

Chaque année, nous avons pour obligation d'évaluer votre enfant et de vous tenir informé(e) de son niveau de maîtrise de l'anglais. En fonction des résultats au Test d'évaluation de la langue anglaise de l'Ohio, votre enfant continue d'être identifié(e) comme apprenant d'anglais. Voici les résultats de votre enfant :

INSERT OR ATTACH OELPA INDIVIDUAL STUDENT REPORT

En tant qu'apprenant d'anglais, votre enfant est éligible à un soutien dans le cadre de notre programme d'enseignement de la langue anglaise. Le programme permet d'aider votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise, et veille à ce qu'il puisse participer activement aux cours et aux activités de l'école. Ce courrier présente le niveau d'anglais de votre enfant et les programmes disponibles pour lui permettre de participer pleinement à la vie de l'école.

L'objectif des programmes est d'aider les élèves multilingues à améliorer leurs compétences en anglais en matière d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture. Les programmes de district suivants sont là pour aider votre enfant à améliorer son niveau de langue requis pour son parcours scolaire :

MODIFY LIST OF PROGRAMS OR APPROACHES BELOW AS NEEDED

- Programme d'enseignement supplémentaire uniquement en anglais
- Programme d'enseignement supplémentaire bilingue
- Programme bilingue
- Cours de contenu avec soutien intégré de l'anglais comme seconde langue
- Programme pour débutants
- Programme d'apprentissage intégré du contenu et de la langue
- Programme en immersion structurée ou bilingue
- Consultation, suivi et soutien scolaire
- Autre :

Vous trouverez une explication de chaque programme dans le glossaire, à la fin de ce courrier.

En plus de développer ses compétences linguistiques en anglais, le programme aidera votre enfant à atteindre le niveau scolaire requis à son âge pour le passage en classe supérieure et l'obtention de son diplôme.

Les élèves sont considérés comme apprenants d'anglais jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau général Avancé. Ce niveau est déterminé par le Test d'évaluation du niveau d'anglais de l'État de l'Ohio (OELPA) qui se déroule au printemps de chaque année. Pour atteindre le niveau général Avancé, les apprenants d'anglais doivent obtenir une note de 4 ou 5 dans chacune des quatre parties du test (écoute, expression orale, lecture et écriture).

La plupart des élèves atteignent le niveau requis en anglais et quittent notre programme au bout de INSERT PROGRAM RATE années. À la fin du programme, les performances de votre enfant continueront à être suivies pendant deux ans pour savoir si un soutien scolaire supplémentaire est nécessaire.

En INSERT SCHOOL YEAR, INSERT ADJUSTED 4-YEAR GRADUATION RATE % des lycéens éligibles au programme d'apprentissage de l'anglais à NAME OF SCHOOL ont été diplômés en 4 ans et INSERT ADJUSTED 5-YEAR GRADUATION RATE % de ces élèves ont été diplômés en 5 ans.

Nous encourageons vivement votre enfant à participer au programme d'apprentissage de la langue anglaise. Nous vous invitons à découvrir les avantages du programme.

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer afin que nous puissions discuter ensemble des progrès de votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise et de sa réussite scolaire.

INSERT CONTACT NAME
INSERT CONTACT PHONE NUMBER
INSERT CONTACT EMAIL ADDRESS

Bien que notre école ait l'obligation d'aider tous les apprenants d'anglais, vous êtes libre de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais, ou de services particuliers au sein du programme. Si vous choisissez de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais ou de services spécifiques, votre enfant conserve son statut d'apprenant d'anglais. Conformément au Titre VI du Civil Rights Act de 1964 et à l'Equal Education Opportunity Act de 1974, l'école s'engage à ne faire aucune discrimination dans le processus d'accès des apprenants d'anglais à ses programmes éducatifs (20 USC sections 1703 [f]), 6312 [e] [3] [A] [viii]).

- J'ai bien compris et j'accepte que mon enfant bénéficie des services de langue anglaise.
- J'ai bien compris et je souhaiterais m'entretenir avec le personnel du district afin de discuter de mon refus d'inscrire mon enfant au programme d'apprenants d'anglais.
- Je n'ai pas compris la langue ci-dessus, et je souhaiterais une assistance et des explications supplémentaires sur ces informations.

Nom du parent/représentant légal en toutes lettres

(Signature du parent/représentant légal)

Date (Mois/Jour/Année)

Description des programmes d'apprentissage de la langue

Programme d'enseignement supplémentaire uniquement en anglais : un programme conçu pour répondre aux besoins linguistiques particuliers des apprenants d'anglais, dans lequel la langue maternelle de l'élève n'est intégrée dans aucun des enseignements de la journée. Parmi les options pédagogiques de ce programme figurent des cours d'anglais en seconde langue (ESL), des sessions de tutorat en petits groupes, des cours d'apprentissage intégré basé sur le contenu et la langue (un cours de mathématiques adapté au niveau d'anglais des apprenants d'anglais par exemple) et un soutien fourni par un(e) spécialiste ESL dans une salle de classe ordinaire (inclusion).

(235023)

Programme d'anglais structuré ou ESL : l'objectif de ce programme est d'acquérir des compétences linguistiques en anglais afin que l'apprenant d'anglais puisse intégrer une classe ordinaire où on parle uniquement l'anglais. Les enseignant(e)s ont été formé(e)s spécialement pour répondre aux besoins des apprenants d'anglais. Ils (elles) ont suivi une éducation bilingue, ou sont titulaires d'un diplôme d'enseignement ESL et/ou d'une formation et disposent de solides compétences réceptives dans la langue principale des apprenants d'anglais. L'enseignement est dispensé en anglais. **(235023)**

Cours de contenu avec soutien ESL intégré : ces soutiens linguistiques sont également connus sous le nom de « Protocole d'observation de l'apprentissage intégré du contenu et de la langue (SIOP) », « Enseignement académique spécialement conçu en anglais (SDAIE) », ou simplement « Apprentissage intégré du contenu et de la langue ». Pour cela, les enseignant(e)s utilisent du matériel pédagogique, des tâches d'apprentissage et des techniques d'enseignement provenant de domaines académiques en vue de développer les compétences linguistiques, le contenu, les compétences cognitives et les méthodes d'apprentissage.

L'enseignement est dispensé en anglais. **(235019)**

Apprentissage intégré du contenu et de la langue : une approche pédagogique utilisée pour rendre l'enseignement du contenu académique en anglais compréhensible pour les apprenants d'anglais. Dans la classe d'enseignement intégré, les enseignants utilisent des activités physiques, des aides visuelles et l'environnement pour faire apprendre du vocabulaire associé au développement de concepts en mathématiques, sciences, sciences sociales et dans d'autres matières. **(235019)**

Enseignement supplémentaire bilingue : un programme conçu pour répondre aux besoins linguistiques particuliers des apprenants d'anglais, dans lequel une partie de l'enseignement est dispensée dans la langue maternelle des élèves. Parmi les options pédagogiques de ce programme figurent des cours bilingues dispensés par un(e) enseignant(e) certifié(e) (cours de mathématiques enseigné en anglais et en espagnol par exemple), ou des explications de contenu fournies dans la langue maternelle des élèves par un(e) assistant(e) pédagogique bilingue. Les élèves de ce programme peuvent également participer à des sessions d'enseignement en anglais uniquement (comme un cours ESL) pendant une partie de la journée. **(235025)**

Programme bilingue : dans ce programme, également connu sous le nom « d'immersion bilingue », les apprenants d'anglais et les apprenants non anglophones reçoivent un enseignement en anglais et dans une autre langue. Les programmes bilingues offrent un enseignement linguistique et académique intégré pour les anglophones et les locuteurs natifs d'une autre langue, dans le but d'obtenir de bons résultats

scolaires, mais aussi d'acquérir une maîtrise de la première et de la deuxième langue, et une compréhension interculturelle. **(235017)**

Débutants : les programmes pour débutants sont des systèmes distincts et relativement autonomes conçus pour répondre aux besoins scolaires et transitionnels des immigrants qui viennent d'arriver. De manière générale, les élèves suivent ces programmes avant de rejoindre des programmes plus traditionnels (par exemple, des programmes d'apprentissage de la langue anglaise ou des classes ordinaires avec soutien ESL intégré). **(235021)**

Autres programmes

Autres programmes pour apprenants d'anglais non couverts par les autres codes de programme d'apprenants anglais disponibles. Parmi eux figurent la consultation, le suivi et le soutien scolaire : interactions désignées et convenues d'un commun accord entre les enseignant(e)s et les spécialistes pour obtenir des informations et des ressources afin de mieux soutenir les apprenants d'anglais en tant que groupes, individus et apprenants de langue. Les normes de compétences en anglais sont abordées dans tout le programme. Élément obligatoire des programmes des apprenants d'anglais. **(235099)**

Références

[U.S. Department of Education. Language Instruction Educational Programs \(LIEP\): A Review of the Foundational Literature](#)

[Codes listed refer to ODE EMIS Manual 2.9](#)

Notification de refus d'un programme de langue anglaise

Date :	Nom de l'élève :
École :	District de l'école et niveau scolaire :

Cher parent ou représentant légal de _____ (Insert name of student),

Nous avons bien compris que vous souhaitiez refuser le programme d'enseignement de langue proposé à votre enfant. Les programmes de langue anglaise sont spécialement conçus pour aider votre enfant à améliorer ses compétences en anglais et à participer dans les classes de son niveau. Mais, comme nous l'avons déjà évoqué avec vous, vous êtes tout à fait en droit de refuser le programme pour votre enfant.

Si vous souhaitez refuser le programme de langue anglaise, merci de bien vouloir lire et vérifier chaque élément ci-dessous. Ajoutez vos initiales à la fin de chaque déclaration. Cela indiquera que vous avez parfaitement compris et que vous acceptez chaque déclaration. Après avoir vérifié et ajouté vos initiales à la fin de chaque déclaration, merci de signer, dater et renvoyer le formulaire à l'école de votre enfant. Nous conserverons ce document dans nos dossiers en indiquant que vous avez refusé, ou que vous ne souhaitez pas que votre enfant participe au programme de langue anglaise pour le moment.

- J'ai pris connaissance des résultats de l'évaluation de la langue anglaise de mon enfant et d'autres informations sur ses progrès scolaires actuels. J'ai bien pris en compte les recommandations en matière d'enseignement supplémentaire de l'anglais.
- Je connais le programme d'anglais que l'école propose à mon enfant.
- J'ai eu l'occasion de discuter du programme d'enseignement de langue disponible avec le personnel de l'école.
- J'ai bien compris que les recommandations de l'école ont été données dans l'intérêt de mon enfant sur le plan scolaire.
- Conformément à la loi fédérale, j'ai bien compris que mon enfant sera toujours désigné(e) comme un « apprenant d'anglais », éligible aux mesures d'adaptation des apprenants d'anglais admissibles aux tests de l'État, et son niveau d'anglais sera évalué une fois par an jusqu'à ce qu'il ou elle ne soit plus qualifié(e) comme apprenant d'anglais tel que défini par l'État.

J'ai bien compris que je suis en droit de revenir à tout moment sur mon refus écrit des services et de demander à ce que mon enfant intègre immédiatement le programme d'enseignement de langue.

Ces informations m'ont été présentées dans une langue que je comprends parfaitement.

Nom du parent/représentant légal en toutes lettres

Signature du parent/représentant légal

Date
